

À la une

À la 23^e, la prison pour seul horizon

Plusieurs associations à l'initiative de l'OIP ont invité les parlementaires à assister à des audiences de comparutions immédiates pour les inciter à développer les mesures alternatives à la prison. Une douzaine d'entre eux a déjà manifesté son intérêt de principe. La Gazette du Palais a devancé l'appel et choisi d'aller voir ce que qu'aurait pu observer un élu parisien s'il s'était rendu par exemple à la 23^e chambre du tribunal correctionnel de Paris le 27 février.



© sakhorn38

Actualité

Harcèlement sexuel dans les cabinets d'avocats : « l'omerta n'est plus supportable »

entretien avec Valence BORGIA

Doctrines

La réparation des dommages causés par l'intelligence artificielle : le droit français doit évoluer

étude par Laurent ARCHAMBAULT et Léa ZIMMERMANN

Jurisprudence

Des bienfaits du recours subrogatoire du FGTI au profit des victimes du terrorisme

note par Daphné TAPINOS sous CE, 24 janv. 2018

Chronique de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme

par Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Bernard CERVEAU

Avocat au barreau de Paris

• Xavier LEDUCQ

Avocat au barreau de Paris, cabinet CRTD & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD et David NOGUÉRO





**La justice
au quotidien :**
histoires de procès
correctionnels




Sous la plume de **Laurence NEUER**,
chroniqueuse judiciaire au Point

Laurence NEUER

L'audience est levée...

Scènes de prétoires en correctionnelle



 **Gazette du Palais** une marque de Lextenso

Le Point

Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay

12, Place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

Président du Conseil d'administration :

Marie Burguburu Charvet

Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Président-Directeur général, Directeur de la publication :
Emmanuelle Filiberti

Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz

Rédacteur en chef adjoint : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau

Assistante d'édition : Elsa Boulinguez

Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2018

* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 454,35 € TTC

Recueils + table seuls : 433,93 € TTC

Journal, recueil + table : 620,77 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 505 €

Journal, recueil + table : 697 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 175 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais se référence de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2017, n° 257k3, p. 27

Actualité

- Carte judiciaire : les barreaux tentent de se distinguer localement 5
- À la 23^e, la prison pour seul horizon 9
- Harcèlement sexuel dans les cabinets d'avocats : « l'omerta n'est plus supportable »
entretien avec Valence BORGIA 11
- « Il manquait un lieu de dialogue entre professionnels de la justice »
entretien avec Pascal ROUILLER 13
- Le corps humain connecté
libres propos par Xavier LABBÉE 14

Doctrine

- La réparation des dommages causés par l'intelligence artificielle :
le droit français doit évoluer
étude par Laurent ARCHAMBAULT et Léa ZIMMERMANN 16

Jurisprudence

- La consécration de l'imprescriptibilité des moyens de défense
note par Marc MIGNOT sous Cass. 1^{re} civ., 31 janv. 2018 19
- Des bienfaits du recours subrogatoire du FGTI au profit
des victimes du terrorisme
note par Daphné TAPINOS sous CE, 24 janv. 2018 22
- Outrage à magistrat par un député : quand l'invective personnelle
exclut le débat d'intérêt général
note par Thomas LEBRETON et Evan RASCHEL sous CEDH, 5^e sect., 1^{er} févr. 2018 26
- Chronique de jurisprudence de la Cour européenne des droits
de l'Homme
par Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA 29
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 36
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU 41
- Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits
de l'Homme
par Catherine BERLAUD 44

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

45

Sous la responsabilité scientifique de
Bernard CERVEAU et Xavier LEDUCQ

Avec la participation de

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD et David NOGUÉRO